L'affaire de la maison Fauvarque. — Une affaire que nous connaissions depuis un certain temps déjà, mais dont on nous avait prié de ne pas parler avant que l'enquête poursuivie fut plus avancée, occupe en ce moment l'attention publique. Elle présente, du reste, encore, à l'heure qu'il est, des côtés assez obscurs que l'instruction commencée parviendra sans doute à éclaircir. Voici les faits :

En 1880, M. Jules Fauvarque, fabricant, rue Nain, prenait pour directeur de son tissage, situé au Pile, un sieur J.-B. Dierkens. Celui-ci remplissait à peine ses fonctions depuis quelques mois, que des lettres anonymes avertissaient le patron de détournements de marchandises, déchets et coupons, commis, disait-on, par son nouvel employé. Ces lettres se renouvelant, M. Fauvarque établit une surveillance active autour de l'accusé. Mais on ne découvrit rien d'anormal dans les faits et gestes de Dierkens.

L'affaire en resta là, jusqu'en ces derniers temps, où des lettres plus pressantes arrivèrent. Elles formulaient des accusations de plus en plus nettes et de plus en plus graves. M. Fauvarque fut enfin convaincu que des vols se commettaient à son préjudice : un examen attentif de ses écritures l'amenèrent à accuser son directeur.

Celui-ci finit par se reconnaître coupable : il avoua qu'il vendait des déchets à son profit, il fixa même à une certaine somme le montant de ces détournements.

Ces déclarations ne parurent pas à M. Fauvarque d'une sincérité absolue ; il poursuivit son enquête, et il lui sembla découvrir la preuve que le directeur ne se bornait pas à vendre des déchets, des matières et des coupons de tissus, mais qu'il s'entendait encore avec certains de ses fournisseurs pour majorer des factures et réaliser ainsi des bénéfices illicites.

M. Fauvarque alla trouver quelques-uns de ces fournisseurs ; ils reconnurent avoir parfois obéi aux suggestions du directeur; ils s'offrirent, dit-on, à indemniser le fabricant.

Quoiqu'il en soit, celui-ci n'en déposa pas moins une plainte entre les mains de l'autorité judiciaire.

Une instruction a été aussitôt ouverte. Les membres du parquet sont venus hier. Des témoins ont été entendus: les personnes compromises ont été interrogées, puis mises en arrestation. Elles sont six jusqu'ici: le directeur, M. J.-B. Dierkens, un jeune employé de la maison, Léon Lecomte; un fabricant du quai de Wattrelos, M. Louis Florin ; un marchand de déchets de Roubaix, M. Charles Verdonck; un négociant en articles de filature, M. Henri Villers et enfin un autre marchand de déchets, celui-ci de Tourcoing, M. Sénélar.

Trois employés de la maison Fauvarque qui avaient été d'abord soupçonnés, ont été laissés en liberté après un interrogatoire.

Il serait établi que le directeur, J.-B. Dierkens, aurait aussi détourné de l'argent qu'on lui remettait pour payer les ouvriers, et se serait, en outre, approprié une partie des amendes prélevées sur les ouvriers pour manquements divers.

Nous ne croyons pas pouvoir en dire davantage aujourd'hui. Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant des péripéties de cette triste et intéressante affaire.

Mais nous devons constater, dès maintenant, que, d'après nos renseignements, on aurait beaucoup exagéré l'importance des vols et des détournements dont M. Fauvarque a été victime. Sans qu'il soit possible d'en fixer le chiffre, on peut dire que les sommes de 100.000 fr. et de 70,000 fr., dont on a parlé, sont de beaucoup au-dessus de la réalité.

Un accident. — Vendredi, vers sept heures du soir, deux ouvriers menuisiers de la maison Delattre, Adolphe Vanderdoop et Cyrille Vanbiervliet, travaillaient ensemble au troisième étage d'un moulin mécanique en construction, au quai de Leers, lorsque la planche qui les soutenait vint à dévier et les entraîna dans sa chûte. L'un a eu le bras cassé et son transfert à l'hôpital a été immédiatement ordonné par le docteur Druesne qui lui a donné les premiers soins. L'autre, qui n'a reçu que de légères contusions, a été reconduit chez lui.

Après trop boire. — Vendredi soir, vers huit heures, une violente querelle s'est élevée dans l'estaminet de Pierre Vandorp, rue de Lannoy, entre le cabaretier et trois de ses clients. Bientôt, des paroles on en vint aux voies de fait, et, dans la bagarre, l'un des trois consommateurs, César Evrard, donna des coups si rudes à Vandorp que celui-ci eut la jambe cassée. Le coupable, qui était ivre, a été immédiatement arrêté.

Concert. — Voici le programme du concert qui sera donné par la *Grande Fanfare* et la Société chorale *l'Avenir*, le dimanche 18 juin, de 5 à 7 heures du soir, au kiosque du parc de Barbieux.

Grande-Fanfare : 1. L'Hippodrome roubaisien, J. De Leeuw. — 2. La Confiance, grande ouverture, xxx. — 3. Jérusalem, air pour tuba, l'anne.

Société chorale, l'Avenir : 4. Sur les Remparts, chœur, Saintis. — 5. En Mer, chœur, x

Grande-Fanfare : 6. Allegro militaire, xxx. — 7. Une nuit à Grenade, V. Buot. — 8. L'Aimée, redowa, Van Groningen.

La Grande-Harmonie, faisant actuellement ses répétitions d'été dans les jardins de son local (rue St-Georges, 41), les membres honoraires et leurs familles qui voudraient profiter de ces auditions musicales, trouveraient certainement l'occasion de passer d'agréables soirées.

Les jardins, entièrement clôturés, sont exclusivement à la disposition des membres honoraires, qui ont seuls le droit d'y entrer, et, en cas de mauvais temps, pendant le cours des répétitions, la grande salle leur est toujours ouverte.

Les personnes qui désireraient souscrire un engagement, pourront toujours le faire à l'entrée, où des listes sont préparées, ou en s'adressant chez le sergent-major de la *Grande-Harmonie* (rue de Sébastopol, 49) : la durée de l'engagement est de six années, moyennant une cotisation annuelle de vingt francs pour une famille entière habitant sous le même toit, et de dix francs pour une personne seule.

(Les répétitions ont toujours lieu le vendredi, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir, mais, par exception et en raison d'exécutions prochaines que doit faire la *Grande-Harmonie*, il y en aura deux cette semaine, le mardi 20 et le vendredi 23 courant.

Carroussel. — A l'occasion de la Kermesse de Wattrelos, le Cercle *La Concorde* s'organise pour lundi prochain, 19 juin, un carroussel au bénéfice des pauvres. Des prix magnifiques seront offerts aux vainqueurs. La commission n'a rien négligé pour donner tout l'éclat possible à cette fête.

TOURCOING

Incendie de la filature Jacquart.

Vers 4 heures après-midi, hier, l'alarme d'incendie s'est fait entendre. Le feu venait d'éclater dans l'établissement de M. Jacquart, rue de Turenne.

Par suite de l'échauffement d'un coussinet, une combustion spontanée s'était produite. La flamme s'était immédiatement communiquée au métier le plus voisin, et de là, avec une rapidité effrayante, dans toute la salle.

Les ouvriers épouvantés ont d'abord essayé de combattre l'incendie dès l'origine, mais l'inflammabilité excessive du coton a rendu leurs efforts impuissants; ils ont dû au plus vite quitter la filature.

Dix minutes ont suffi pour déterminer la conflagration générale.

Les pompiers sont accourus au premier signal, On s'est borné à localiser l'incendie dans la filature. Les pompes à bras et la pompe à vapeur ont fonctionné, en vue seulement de préserver les habitations voisines.

A 5 heures, on était maître du feu. Tout danger avait disparu. A 7 heures, la filature n'était plus qu'un monceau de ruines; les murs seuls restent debout.

On évalue approximativement les pertes à 638,000 francs, dont 100,000 pour le bâtiment, 500,000 pour le matériel et 38,000 pour les marchandises. Il y a assurance à 5 compagnies pour 800,000 francs.

Cette filature occupait 133 ouvriers.

Détails particuliers :

Il ne reste de l'ensemble que la carderie, bâtiment d'aile brûlé, on se le rappelle, le 28 février dernier, et à peine reconstruit. Elle a été entièrement préservée hier.

Nous n'avons aperçu personne de l'Administration municipale ; M. Hassebroucq, du reste, n'était pas à Tourcoing, hier. On nous dit cependant ce matin que MM. Sasselange et Lehoncq, adjoints, sont arrivés au cours de l'incendie.

On nous dit encore qu'un conseiller municipal de la majorité a eu une petite affaire avec un gendarme. La cause en serait à un excès de zèle tendant à s'approcher trop près des lieux du sinistre. Cet incident est très louable de part et d'autre.

Il paraîtrait que plusieurs ouvriers dans la précipitation de la fuite, ont oublié une partie de leurs vêtements, dans lesquels se trouvaient la paye de la semaine ; un d'entre eux a eu sa montre détruite par les flammes

---

Le concert de bienfaisance. — Nous rappelons à nos lecteurs cette fête de charité, qui aura lieu demain, à 7 heures et demie du soir, à la salle des Ventes publiques, rue Neuve-de-Roubaix.

Voici le programme :

1re PARTIE — Grande fantaisie, La *Dame Blanche*, par le sextuor, arrangée par M. A. Sinsoilliez, Boiéldieu. — *Ma bonne étoile*, romance, par M. E. Dejacgher, G. Rupis. — Air varié pour trombonne, par M. Ed. Honoré, J. Auts. — Les *Mariniers*, chœur par l'Orphéon, Rossor. — Chansonnette comique, dite par l'auteur, J. Watteeuw.

2e PARTIE — Mosaïque sur Faust, par le sextuor, arrangée par M. de Sinsoilliez, Gounod. — *Reviens*, mélodie par M. Jean Venant, XX. — *Sérénade*, chœur par l'Orphéon, Rossor. — *Carnaval de Venise*, pour saxophone, par M. E. Lengrand, Demeulemann. — La *Charité*, romance, par M. L. Dejacgher, Diaz et Loppena. — Chansonnette comique, dite par l'auteur, J. Wa teeuw.

Le piano sera tenu par M. C. Desurmont.

Le prix du cachet d'entrée est de un franc.

Une partie de ce que notre ville possède de musiciens distingués prête son concours à cette bonne œuvre. C'est un grand attrait pour le dillettantisme.

Nous ne saurions trop insister sur les éléments de premier ordre qui constituent cette fête dont le caractère principal, la bienfaisance, ajoute encore à son mérite dans une ville où la charité est une vertu publique.

L'affaire des grévistes. — Nous donnons le compte-rendu de l'audience correctionnelle où s'est dénouée cette affaire.

Nous n'avons rien à y commenter.

Nous donnons seulement une particularité intéressante qui nous est rapportée touchant Jules Berthe, un des inculpés acquittés.

C'est en somme un excellent garçon, qui est colombophile à outrance. Il avait emporté avec lui dans sa prévention, un pigeon qui devait à l'instar de celui de Noé, apporter la bonne ou mauvaise nouvelle aux amis. Après son acquittement, hier, Berthe déposa sous l'aile de son brave volatile un billet donnant le résultat des débats; de sorte que quelques minutes après le jugement, les parents et amis des inculpés étaient au courant de l'affaire. Ce procédé ne manque certes pas d'ingéniosité.

Au Tribunal correctionnel. — L'affaire D'Halluin et Dulaurier, de Mouveaux, inculpés de coups et blessures viendra le samedi 24 juin.

LILLE

La ville ayant accordé à l'orchestre symphonique du Jardin Vauban, une subvention de 2,000 francs, nous aurons donc encore cet été — chaque fois que le temps le permettra — concert le soir de 8 heures et demie à dix heures.

L'idée de ces concerts est excellente et fort appréciée de nos populations, qui sont heureuses de se délasser des travaux du jour par l'audition en plein air de quelques bonnes pages de musique ; mais le point extrême de la ville où ces concerts sont donnés ne les rend accessibles qu'aux habitants du quartier privilégé.

Il ne s'agit pas de réclamer ici contre le choix du Jardin Vauban pour ces exécutions. Ce parc admirable semble fait à souhait pour être le rendez-vous des gens qui, le soir, veulent respirer un peu d'air pur et se détendre les nerfs avant de se coucher.

Mais si ces concerts sont avantageux, s'ils créent une heureuse diversion aux pensées absorbantes du jour, si, higiéniquement parlant, ils sont utiles à l'ouvrier qui, enfermé toute la journée à l'atelier, sans eux resterait encore enfermé toute la soirée dans sa chambre ou au cabaret, pourquoi ne pas les multiplier pourquoi ne pas étendre leur bienfaisante action ?

Le square du Réduit et la place de Trévise sont deux points extrêmes où il serait très-facile, et sans subvention, de créer des concerts.

Nous avons à Lille, proportionnellement à la population, un nombre considérable de sociétés chorales et instrumentales qu'on n'entend jamais, ou dans des occasions si rares, que c'est tout au plus si on en sait le nom, ces sociétés seraient très heureuses de se produire ailleurs que dans leur salle de répétitions, d'entendre les applaudissements du public et de trouver enfin un sujet d'émulation.

Qu'est, ce que cela coûterait à la ville ? Rien. Rien que l'installation d'un kiosque permanent, la pose de quelques candelabres et de quelques bancs. Et on aurait ainsi le dimanche à quatre heures, les lundis et jeudis, à huit heures et demie, des sociétés défilant chacune à leur jour sur ces estrades, créant un peu d'animation et de mouvement hors du centre de Lille ou tout se concentre, fêtes et affaires, au grand préjudice des autres quartiers.

Ce serait en outre pour l'ouvrier un excellent moyen de moralisation et une source de bienêtre. Quand l'ouvrier aura pris l'habitude d'aller le soir *à la musique*, tenant sa femme par le bras, fumant sa pipe, et voyant ses enfants gambader et sauter autour de lui; quand il se sera laissé prendre par le charme de ces petites festivités, il oubliera parfois le chemin du cabaret, préférera l'air pur à cette atmosphère empestée, lui et sa famille, se porteront mieux, il aura plus de joie et de gaîeté au cœur et ne verra plus disparaître le salaire de toute la semaine, sur le zinc d'un comptoir, dans une soirée d'oubli et d'ivresse.

Ce projet, d'ailleurs, est sympathique aux travailleurs; c'est par eux que nous l'avons entendu exprimer la première fois, avec des raisons excellentes pour le motiver.

Ils se plaignent, non sans amertume, que les hommes qui réclament leurs suffrages soient si prodigues de promesses en temps d'élection, si peu soucieux de les remplir, si oublieux de la parole donnée, lorsqu'ils sont arrivés. L'ouvrier est l'éternel sacrifié de la politique et le marchepied de toutes les ambitions. Cependant, lorsque nous demandons pour eux une satisfaction aussi légère, une disposition aussi peu coûteuse, nous voulons croire qu'il se trouvera dans le sein du Conseil municipal au moins un homme — M. Carron, par exemple — pour se faire l'écho de ce désir de justitier, une fois au moins, la confiance des travailleurs.

La ville qui est si prodigue de médailles et de prix, au jour des fêtes locales, pour les sociétés de tirs, de boules et de beignaux, dont nous ne voulons pas médire, ne pourrait-elle réserver quelques belles médailles d'or pour les sociétés musicales qui se seraient fait le plus régulièrement entendre aux concerts libres du soir et dont l'exécution aurait été la plus remarquée ?

Ce serait un légitime encouragement, peu frayeux, bien mérité et où la ville trouverait encore son avantage.

Il n'est point trop tard pour aviser et prendre une prompte détermination à ce sujet. La ville possède tout un matériel pour estrade, qu'il suffira d'utiliser; il ne faut qu'un peu de bonne volonté, un peu de complaisance pour mener à bien cette idée, qui donnerait satisfaction au peuple en égayant des quartiers trop délaissé qui serait une marque de bonne administration, et, ce qui ne gâte rien, une bonne action.

Si l'expérience réussit comme nous en avons la conviction, on pourrait alors songer pour l'an prochain à appliquer la même mesure à deux ou trois autres quartiers.

JULES DUTHIL.

Les fêtes de Lille. — Jeudi soir, vers neuf heures et demie, des essais de pyrotechnie ont été faits dans la tour de l'église Saint-Maurice, qui sera illuminée dimanche à l'occasion de la fête de Lille. On a vu successivement la tour remplie de flammes vertes, rouges, etc., ce qui produisait un effet des mieux réussis.

La distribution des récompenses de l'Exposition de Lille. — M. Tirard ne viendra pas à Lille. Le ministre du commerce a remercié le maire de Lille de l'invitation qu'il lui avait adressée, en la déclinant pour des raisons d'Etat. De nouvelles instances vont être faites à M. Jules Ferry, mais nous ne pensons pas qu'elles aboutissent. Il est probable qu'il se bornera à déléguer un des dignitaires de son département pour venir présider la cérémonie de la distribution des récompenses de l'Exposition de Lille, — peut-être M. Paul Mants, directeur général des Beaux-Arts.

La loterie du palais des Beaux-Arts. — Sur les instances de M. Jules Cambon, préfet du Nord, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder le marché de Paris aux billets de la Loterie du Palais des Beaux-Arts.

Un ancien couvent. — Nous avons relaté il y a quelques jours la découverte d'ossements, rue de la caserne Saint-André. Le couvent portait le nom de St-Sébastien, qui est resté aujourd'hui encore, à la rue voisine. On enterrait bien, comme nous l'avons dit, les morts de l'Hospice comtesse dans le cimetière de cet établissement, mais les ossements retrouvés proviennent du cimetière de l'Ancienne église St-André.

On sait que cette église, près de la place de ce nom, tombant en ruines à la fin du siècle dernier, fut démolie, et que le service religieux fut alors transféré dans la chapelle des Carmes, rue Royale.

Les grèves. — Quelques ouvriers de M. R..., plafonneur, se sont mis en grève jeudi matin ils réclament une augmentation de salaire.

L'ex-directeur du Grand-Théâtre. — Mardi, le tribunal de commerce statuera sur les réclamations relatives à la faillite de M. Mounier de Joly, ex-directeur du Grand-Théâtre.

Il y a quelques points de droit à discuter en ce qui concerne les réclamations des créanciers relativement au privilège des artistes. D'autre part le bureau de bienfaisance réclame le droit des pauvres. Enfin le syndic intente un procès à l'administration communale de Gand en restitution des 2,000 fr. consignés par M. Mounier de Joly à titre de cautionnement, prétendant que la ville de Gand n'a subi aucun préjudice par suite de la démission du directeur du théâtre municipal, déjà remplacé dans ses fonctions.

Tentative de suicide. — Le nommé Guillaume Candelier est décidé à en finir avec la vie. Dans la journée de jeudi, il a tenté trois fois de se donner la mort. Il s'est frappé de plusieurs coups de couteau, dont un, dans le côté droit, lui fait une blessure assez profonde; il a absorbé ensuite une certaine quantité de pâte phosphorée et, trouvant que la mort ne venait pas assez vite, ce malheureux a essayé de se pendre.

On arriva assez à temps pour l'empêcher de mettre son projet à exécution ; ce malheureux, qui est atteint d'aliénation mentale, est dans un état désespéré.

Trouvaille. — On nous assure qu'un enfant en bas-âge a été trouvé, hier matin, près le pont de Marcq.

Ce petit garçon avait sur lui une somme d'argent assez importante et une lettre dans laquelle on demandait à la personne qui trouverait l'enfant de bien vouloir en prendre soin.

Nous donnerons demain, des détails sur cette étrange trouvaille.

Un mandat d'arrêt vient d'être dressé contre le nommé Désiré B..., voyageur de commerce, inculpé d'abus de confiance. Ce peu scrupuleux personnage, après avoir fourni de la marchandise pour le compte de M. D..., son patron, en recevait le montant qu'il avait soin de mettre dans sa poche.

Le dossier de cette « petite affaire » a été envoyé jeudi, par les soins de M. Gasser, commissaire de police, à M. le procureur de la République.

A l'eau. — Vendredi, vers 9 heures 1/2 du matin, le nommé Augustin Delespiere, âgé de 58 ans, charretier, venait de décharger un bateau, quai de la Haute-Deûle; quand il s'aperçut qu'il avait oublié sa pelle, il voulut aller la chercher, mais il glissa sur la planche et tomba dans le canal.

Delespierre se retira seul, mais il se plaignait de fortes douleurs à l'épaule droite, qui avait heurté le bateau.

Il a été reconduit à son domicile.

Accident. — Vendredi vers midi et demi, un accident assez grave est arrivé à la teinturerie Descat.

Le nommé Edouard Grulois, âgé de 34 ans, teinturier, transportait avec un ouvrier, un rouleau de bois, autour duquel il avait enroulé une pièce de drap mouillée.

Le tout pesait environ 75 kilogs.

Il glissa, et en tombant le rouleau le blessa au cou.

Un docteur fut appelé, il déclara que la blessure de Grulois était très grave.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

L'accident du pont du Lion-d'Or. — Hier après-midi, vers 4 heures, plusieurs ouvriers de l'atelier de construction de MM. Gossard et Warin, au Pont-du-Lion-d'Or, à Lille, étaient occupés à faire glisser sur un rouleau une énorme poutre en fer qu'ils devaient charger sur un trique-balle. Tout à coup, la lourde pièce de fer leur échappa et alla frapper le nommé Remy Chanetavre, ouvrier, âgé de 22 ans, lequel eut de ce choc la jambe gauche fracturée.

Après avoir reçu les soins du docteur Lambillotte, il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Cour d'appel. — La chambre des appels correctionnels de la cour de Douai, a statué dans son audience de mardi, sur l'accident de l'usine Delattre.

Nos lecteurs se souviennent que le tribunal correctionnel avait condamné le premier avril dernier : 1° M. Delattre à 500 fr. d'amende, et 2° 100 francs à Dubois le conducteur de la machine.

M. le Procureur de la République de Lille ne jugeant pas la répression suffisante, interjeta appel de cette décision.

La Cour a maintenu l'amende de 100 fr. pour Dubois, mais elle élève à 2,000 fr. l'amende de 500 fr. prononcée contre le patron Delattre.

Dans sa séance du 16 juin 1882, le conseil de guerre de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Maillard, Désiré, soldat au 1er régiment territorial d'artillerie, classe de 1868, du recrutement de Valenciennes.

Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée.

Un jour de prison.

Loir, Jules, réserviste de la classe de 1874, incorporé au 15e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix.

Deux ans de prison.

Cerlilet, Félix-François, jeune soldat de la classe de 1880, du recrutement de Blois, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée.

Un mois de prison.

RÉGION DU NORD

DOUAI. — Il y a deux jours a eu lieu le mariage de M. Wallon, le fils du sénateur du Nord, de l'ancien ministre de l'instruction publique, avec Mlle Dupont. M. Etienne Wallon est actuellement professeur au lycée de Vannes.

— On vient d'arrêter le sieur R., boucher à Abancourt, qui avait commis, à deux jours d'intervalle, deux vols de bestiaux, l'un au préjudice de M. Desrumeaux, boucher à Roubaix, et l'autre au préjudice de M. H. Debryver, boucher à Tourcoing.

LESDIN. — Jeudi, quatre personnes revenaient d'une noce en voiture, quand le cheval s'emporta et se jeta dans le canal. Trois personnes purent être ramenées sur la berge. Mais une pauvre enfant de 12 ans a été noyée.

BOUCHAIN. — Une petite fille de six ans a été écrasée par une voiture.

SAMÉON, — Un cultivateur, Jean-Baptiste Collier, âgé de 54 ans, s'est pendu jeudi au-dessus de son lit. On attribue ce suicide à un accès d'aliénation mentale.

ARRAS. — La deuxième liste de la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à Mgr Lequette, a produit la somme de 2195 francs, ce qui porte le total à 7550 francs.

CONDÉ. — M. Alexandre Baudelocque est nommé juge de paix du canton de Condé.

BAPAUME. — M. Félix Manessier est nommé suppléant du juge de paix du canton de Bapaume (Pas-de-Calais.)

Dernièrement. — Deux gamins de cette commune qui, en cherchant des nids, avaient trouvé des canards qu'ils avaient enlevés, ont été condamnés hier à Lille, à 3 jours de correction, pour leur apprendre à laisser les volatiles en repos.

Ferlinghem. — Un ouvrier charron de Verlinghem, Jean Schneybroeck, qui avait volé une montre appartenant à Mme Murillon, s'est empressé de passer la frontière. Le Tribunal de Lille vient de le condamner par défaut à 6 mois de prison.

Marquillies. — Le lundi de Pâques a été un mauvais jour pour le nommé H. D.... Pendant toute l'après-midi, il n'a cessé d'avoir des querelles avec tout le monde.

Le Tribunal de Lille a hier réglé son compte à 5 fr. d'amende. Mais il ne faut plus recommencer de sitôt.

Bauteux. — Un domestique de cette commune, qui devait charrier des terres dans les champs, a été trouvé mort sur le chemin de Villers-Outréaux ; une des roues de sa voiture lui avait passé sur la poitrine.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 16 juin

Entraves à la liberté du travail

Cette affaire a déjà occupé deux audiences. A la dernière, un incident s'est produit et nous l'avons signalé en son temps.

Un témoin, le sieur Lamps, a été, au cours de sa déposition, reconnu comme un des lanteurs de ce commencement de grève et immédiatement, on l'a fait passer au nombre des accusés.

Ceux-ci sont donc maintenant au nombre de cinq :

Jules Berthe, J.-B. Rompteau, Henri Beaucarne, Desnoulet et Lamp, tous de Tourcoing.

L'AFFAIRE

Le 20 mai, plusieurs ouvriers de chez M. Leplat manifestaient l'intention de se mettre en grève. Ils quittèrent le travail. Un certain nombre d'entre eux se trouvaient réunis au cabaret du *Bras d'or*, quand un nommé Defoin, ouvrier fileur, qui venait d'être embauché chez M. Leplat, vint à passer.

On l'arrêta en l'engageant à entrer. Il refusa et quelques pas plus loin, il était frappé par devant, le cou serré par derrière; il était terrassé enfin, la face en-dessous et roué de coups.

C'est pour répondre de ces violences que les 5 accusés, nommés plus haut, sont sur le banc correctionnel

LEL INTERROGATOIRES

Il y a une quinzaine de témoins. Leurs dépositions et confrontations avec les accusés ne sont pas terminées avant 6 heures 10 minutes du soir.

M. le commissaire de police de Tourcoing, est le premier appelé. Il raconte les faits recueillis par lui, dès les commencements de l'enquête. Ce sont ceux que les deux premières audiences ont révélées.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

D. Beaucarne, vous étiez dans le cabaret du *Bras d'or*, au quartier du Buc, quand Defoin est passé en revenant de son travail?

R. — Oui, je lui ai dit : « Toi, tu vas travailler chez Leplat ?

Rompteau, le second prévenu, est âgé de 23 ans. C'est un rattacheur. Il nie avoir vu Defoin passé.

Desnoulet, âgé de 31 ans, reconnait avoir eu en sa possession des pantouffles bleues et ceci a de l'importance: Defoin a reconnu par là un des agresseurs qui l'ont piétiné.

Berthe, 21 ans, répond qu'il n'a pas rencontré Defoin et, par suite, n'a pu le molester.

Le prévenu Lampe répond à M. le président que s'il a pris Defoin par la cravate, ce n'a été que pour séparer les combattants. Je n'ai saisi Defoin, dit il, que par sa redingote.

Le témoin Defoin explique comment il s'est trouvé engagé à travailler chez M. Leplat, par suite de la grève.

En sortant de l'atelier, le 20 mai, il a été attiré au cabaret du *Bras d'or*, puis battu en sortant.

Parmi ses agresseurs, il reconnait Beaucarne. Mais tous, dit-il, ont frappé sur moi.

D. (à Beaucarne). — Vous entendez ?

R. — Je l'ai pris par sa blouse, en disant par plaisanterie : Ah ! c'est vous qui allez chez Leplat?

Le témoin. — Desnoulet m'a dit : Si tu étais seulement à la frontière, tu n'en reviendrais pas.

Le témoin J.-B. Deleplanque a été traité de fainéant par Rompteau, qui lui a lancé un coup de pied.

Rompteau. — J'ai fait le geste de lui donner un coup de pied, rien de plus.

Le témoin Guilain a vu un groupe d'ouvriers se dirigeant vers la filature. — On paraissait maltraiter quelqu'un.

M. Jules Glorieux et M. Six ont vu ce groupe. Lampe en faisait partie.

Le témoin Verdonck a appris par Scalbert que celui-ci avait dénoncé Desnoulet.

Scalbert se plaint que tous les autres témoins lui en veulent.

Barthélemy et Spybroeck a vu Desnoulet donner des coups de pied; lui-même en a reçu.

Même déposition du témoin L. Lambert. Desnoulet avait des pantouffles bleues

M. PRUDENT DLVLIEGER, portant la médaille de sauvetage, a vu terrasser un homme dans un groupe. Il reconnuit Defoin oomme ayant été frappé. Il ne reconnait pas les accusés

Quand on lui présente Scalbert, il dit : Voilà l'homme aux pantoufles bleues qui a frappé !

Le témoin J. Lemaire a aussi vu Scalbert dans ce costume le jour de la grève.

M. César Delescluse. — Scalbert m'a avoué avoir frappé Defoin.

M. Decock fait une même déposition.

LE RÉQUISITOIRE

A six heures 10 minutes, M. le substitut Herbaut réunit le tout en un faisceau compacte.

Il ne s'occupe que d'un fait. Defoin et Deleplanque ont été frappés à l'occasion de leur travail.

Ces deux hommes n'ont pas de haine pour les accusés. Ils ne se sont même pas plaints tout de suite. Ils sont très affirmatifs. Tous les points de l'accusation doivent donc être maintenus.

LA DÉFENSE

Me Boitelle aîné présente la défense avec son habileté ordinaire. Partout il voit le doute.

LE JUGEMENT

Après 40 minutes de délibération, le Tribunal rend un jugement qui condamne Rompteau et Desnoulet à 6 jours de prison et aux frais.

Les autres sont acquittés.

Coups

Le ménage Emile Leroux, cocher, à Lille, n'est pas du tout l'ami des sergents de ville, si du moins l'on en juge par la manière dont il s'est conduit à l'égard de l'agent de police Poriscéaux.

Cet agent passait sur la Grande-Place de Lille. Il était en bourgeois. La femme Leroux, une jeune commère — quoiqu'elle ait sept enfants vivants au soleil du Bon Dieu — crut la circonstance favorable — tant le tricorne, le *chapeau à poils*, comme elle dit, à du prestige — pour dire au malheureux policier tout ce qu'elle avait sur le cœur. Et il y en avait gros, je vous jure !

Leroux, qui était ivre, ce qui est loin d'être contraire à ses habitudes, vint à la rescoussse et en.... noblit l'agent des plus beaux termes de son vocabulaire. Puis, comme les héros antiques, en vint *aux mains* avec celui-ci. Tandis qu'il le frappait par devant, sa femme, en amazone accomplie, l'empoignait par derrière et lui enfonçait ses griffes dans la nuque.

Emile Leroux ne nie rien de tout cela, mais il dit, pour s'excuser, les longues *misères* que l'agent lui a fait subir depuis qu'ils sont voisins

La femme, qui a 35 ans et qui en accuse dix de moins, possède à son actif sept enfants, comme nous l'avons dit, et deux condamnations.

— Pour *bataille*, répond-elle, quand M. le président de Valroger lui demande pourquoi elle a déjà été condamnée.

Elle refait, à son tour, l'histoire de ses démêlés et de ses griefs contre Poriscéaux.

Le Tribunal y met une trêve de 40 jours pour le mari et d'un mois pour la femme. Après on verra.

Outrages à la pudeur

Voici deux gamins de quinze à seize ans, Polydore Desmedt et Ernest Clarisse, qui promettent d'ici à quelques années, de remarquables adeptes à la pornographie-courante.

Le plus jeune, Clarisse, paraît être le plus dépravé et cependant il joue le rôle d'*innocent* devant le Tribunal.

M. le substitut Plaisant s'élève avec une énergie indignée contre ces êtres vicieux dès l'enfance. Il demande une peine sévère pour ces « petits gredins » que leur âge, préserve, à son grand regret, dit-il, de la Cour d'assises et du bagne.

Me PARMENTIER, qui a accepté la charge ingrate de plaider pour Desmedt, plaint les honnêtes parents que leur travail sans trêve force à négliger l'éducation et la surveillance de leurs enfants. Mais il demande qu'on fasse la part de culpabilité de chacun. Puis, le jeune défenseur termine par cette juste et éloquente apostrophe, qui paraît impressionner vivement le public du prétoir et les juges eux-mêmes :

« Ne vous expliquez-vous pas, Messieurs, cette dépravation précoce de la première jeunesse, quand vous voyez les ignominies étalées aux vitrines de certains marchands de gravures ? vous le comprendrez mieux encore en apprenant ce qui se passe à tout instant dans nos rues les plus fréquentées : un marchand de n'importe quoi, un *camelot*, en vous offrant sa pacotille, vous propose tout bas de lui acheter encore, à bas prix, les obcénités qu'il colporte, en s'en cachant à peine!

» Est-ce ignorance de l'autorité, ou est ce tolérance de sa part ? Je ne sais.

» Mais ce que je sais bien, c'est que là est la principale racine du mal et que c'est là surtout que s'est perverti le jeune malheureux que je défends. Cette circonstance atténuera peut-être quelque peu sa faute à vos yeux. »

Les deux inculpés sont condamnés chacun à 4 mois de prison et 16 francs d'amende.

Coups et blessures

Je ne sais vraiment pas comment il se fait fait que la paisible et laborieuse ville d'Armentières contienne tant de batailleurs. Et ils n'y vont pas de main-morte, savez-vous, quand ils s'y mettent, tant s'en faut.

Voici un garçon de 19 ans, Bernard Hassebrouque, qui ne paraît cependant pas plus méchant qu'un autre et qui a commis l'acte odieux de frapper un vieillard sans défense.

Un témoin, Mme Philomène Facon, raconte qu'elle a vu Hassebrouque renverser 5 ou 6 fois le vieux Tyvaert et lui piétiner même la figure, après qu'il l'avait renversé! Comme le témoin se portait au secours du blessé et reprochait à l'inculpé la lâcheté de sa conduite, celui-ci la menaça de lui en faire autant si elle ne le laissait pas tranquille, puis, il la repoussa violemment.

Mr Werquin père, explique que son jeune client était à la noce de son ami Vanhuille. On était un peu ur excité. Sa bonne conduite ordinaire parle d'ailleurs pour lui. Ce jour-là. il était, suivant l'expression d'un témoin, « comme fou ». Le Tribunal usera d'indulgence.

Cette défense est couronnée d'un demi succès: Hassebrouque n'est condamné qu'à 6 jours de prison et à 16 fr. d'amende.

Coups... et querelle d'amoureux

Eugène Liégeois, de Lille, n'a que 20 ans. A son grand déplaisir, Florine Maréchal avait rompu avec lui et ne voulait plus lui parler. Lui, s'entêtait à vouloir au moins la reconduire chez elle, au retour du travail — affaire d'habitude, dit l'avocat du jeune homme.

Le Tribunal trouve cette habitude mauvaise, et condamne le *trop fidèle* Eugène à 25 francs d'amende et aux frais.

Vol. — Bris de clôture

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'un individu avait eu l'audace, en plein jour, en brisant un carreau chez M. Delpierre, marchand vannier, rue du Chemin de Fer, à Roubaix, de voler pour une quarantaine de francs de marchandises et de s'en aller tranquillement avec.

Rattrappé par le propriétaire des objets volés et conduit devant le commissaire de police, il fut reconnu pour un nommé Louis Henno, se disant employé de commerce et frappé d'un arrêté d'expulsion.

Le prévenu répond à voix très basse. Il avoue.

6 mois de prison.

L'audience est levée à 7 heures 15.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Audience du samedi 17 juin

(par voie télégraphique)

Un parricide

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais juge aujourd'hui un crime de parricide commis dans des circonstances et avec un acharnement qui soulèvent l'indignation. Voici les faits relevés contre ce monstre de la nature :

Le 19 mars dernier, dans la nuit; un habitant de Beaudricourt (entre Avesnes le Comte et Frévent) entendait devant sa porte le bruit d'une lutte et les cris d'une victime. Il se leva aussitôt, courut sur la rue et trouva une vieille femme étendue, baignant dans son sang. La malheureuse fit encore quelques mouvements convulsifs, puis rendit le dernier soupir.

Il la reconnut pour la femme Derquez, de Beaudricourt. Elle avait le visage horriblement meurtri, les os du nez fracturés.

On n'eut pas à chercher longtemps quel pouvait être l'auteur du crime, et de suite le sentiment public désigna le fils même de la victime, Jules Berquez, dont plusieurs voisins avaient reconnu la voix, et qui était connu dans tous le village de Beaudricourt et les environs comme un homme violent, brutal, la terreur de ses parents.

Les investigations de la justice ne tardèrent pas à rassembler les renseignements nécessaires de l'instruction, d'autant plus que l'un des témoins d'une grande partie du drame était le père même de Jules Berquez.

Voici donc ce qui s'était passé.

Le dimanche, 19 mars, vers onze heures du soir, les deux époux Berquez qui habitaient seuls une maison isolée à Beaudricourt, furent réveillés par des coups violents frappés à la porte. C'était leur fils Jules qui reclamait à sa mère des vêtements.

La pauvre femme, qui avait tout lieu de ne pas avoir confiance en son fils, lui jeta ses vêtements par la fenêtre et l'engagea à rentrer chez lui. Maintes fois déjà, elle et son mari avaient été victimes des violences de leur fils ; un jour même il avait poursuivi sa mère un couteau à la main, et avait voulu mettre le feu à la maison.

Jules Ber